



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | CULTURES ORNEMENTALES EN SERRE

N° 2, 13 mars 2020

LES PESTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LES CULTURES ORNEMENTALES DE SERRE

Les tableaux inclus dans ce bulletin d'information regroupent les pesticides homologués dans les cultures ornementales en serre. Le **tableau 1** présente les fongicides et le **tableau 2** présente les insecticides, les acaricides et les molluscicides. On y retrouve aussi la liste des principaux ennemis rencontrés en serre contrôlés par ces produits.

Nouveaux produits

Les pesticides suivants ont été homologués pour les cultures ornementales en serre au cours des derniers mois :

Fongicides

- **FRACTURE** (polypeptide BLAD) : suppression de la moisissure grise sur les plantes ornementales cultivées en serre.
- **PHYTON 35** (sulfate de cuivre) : contre les brûlures et la fonte des semis, le blanc, la moisissure grise, la pourriture molle, les taches des feuilles, l'alternariose, les brûlures bactériennes, la pourriture du collet et des racines et la tavelure sur certaines espèces ornementales en serre, et la pourriture molle en trempage des boutures de poinsettia.
- **POSTERITY** (pydiflumétofène) : contre le blanc et la moisissure grise sur les plantes ornementales cultivées en serre.
- **TAEGRO 2** (*Bacillus subtilis* var. *amyloliquefaciens* souche FZB24) : répression de la fonte de semis causée par *Rhizoctonia solani*, *Pythium* spp., *Phytophthora* spp. et *Fusarium oxysporum* sur les plantes ornementales, et répression de la pourriture fusarienne sur Cyclamen en serre.

Insecticides

- **BEETLEGONE!** (*Bacillus thuringiensis* ssp. *galleriae* souche SDS-502) : contre les adultes et les larves de scarabées japonais et de plusieurs scarabées et hannetons listés sur l'étiquette, affectant les plantes ornementales cultivées en serre.
- **GRUBGONE! G** (*Bacillus thuringiensis* ssp. *galleriae* souche SDS-502) : contre les larves scarabées japonais et de plusieurs scarabées et hannetons listés sur l'étiquette, affectant les plantes ornementales cultivées en serre.
- **MET52 EC** (*Metarhizium anisopliae* souche F52) : pour réduire le nombre de thrips, de tétranyques, d'aleurodes et de pucerons sur les plantes ornementales cultivées en serre.

Comment consulter ces tableaux?

Les tableaux présentent les fongicides et les insecticides homologués dans les cultures ornementales en serre.

Chaque ligne permet de consulter les caractéristiques d'un produit commercial.

Cultures

- Certaines étiquettes listent des espèces ornementales spécifiques sur lesquelles on peut appliquer le produit : un point rouge apparaît alors sous cette rubrique ainsi que sous les champignons et les bactéries contre lesquels le produit est homologué.
- Si le produit est permis sur les plantes ornementales en général, un point vert apparaît sous cette rubrique et sous la rubrique des agents pathogènes.

Santé et environnement

Pour chacun des produits, les [indices de risque pour la santé et l'environnement](#) (IRS et IRE) sont indiqués. Ces indices ont été calculés pour un emploi par pulvérisation foliaire en serre. Plus ces indices sont élevés et plus le risque est grand.

Notes

Des chiffres (exposants) ont été placés à divers endroits où plus de précision était requise. Portez une attention aux informations complémentaires qui s'y réfèrent en bas de tableau.

Biopesticides

-  Les biopesticides sont identifiés par une case verte sous la rubrique du groupe chimique. Ces produits de phytoprotection répondent à la définition suivante, employée par [SAgE pesticides](#) :

On appelle biopesticides les produits antiparasitaires issus de sources naturelles comme des bactéries, des phéromones, des champignons, des virus, des plantes, des animaux ou des minéraux qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'ARLA. Au [Canada](#), on reconnaît trois types de produits comme étant des biopesticides : les produits microbiens, les sémiochimiques et les produits non conventionnels. Comme ces produits présentent une faible toxicité intrinsèque pour les humains et les autres organismes non ciblés en plus d'être peu persistants dans l'environnement, les risques pour la santé et l'environnement devraient être plutôt faibles.

Attention : l'expression « biopesticide » utilisée dans ce document ne signifie pas que les produits sont nécessairement autorisés en production biologique. Pour savoir si un produit est autorisé en production biologique, vous devez consulter votre organisme de certification.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

Mises en garde

La rotation entre produits de groupes chimiques différents est fortement recommandée pour retarder d'éventuels problèmes de résistance. Avant d'utiliser un pesticide, vous devez consulter l'étiquette du produit. Selon la loi, vous ne devez employer que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

Des modifications réglementaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sont maintenant en vigueur. Il est dorénavant interdit d'appliquer **en champ** à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. L'application d'un de ces pesticides **en serre** n'est pas visée par la justification agronomique. Par contre, les producteurs en serre doivent posséder le certificat adéquat (E3 et C10). Pour en savoir plus, visitez le site Web du [MELCC](#).

Pour plus d'information

- Le [bulletin d'information N° 5](#) du 16 mars 2017 du RAP Cultures maraîchères en serre présente la compatibilité des pesticides avec la lutte biologique.
- Vidéo sur l'équipement de protection individuelle : [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#). 2019. Agricarrière Formation.
- Le site Web [IRIIS phytoprotection](#) propose une banque de photos d'ennemis des cultures.
- Le site Web [SAGe pesticides](#) permet de choisir les pesticides en fonction de leur risque pour la santé et l'environnement.

Collaboration

Michel Delorme, agr. (Plant Products), Claude Dubois, agr. (AEF Global), Andréane Gravel, agr. (SAGe pesticides) et Jocelyne Lessard, agr. (IQDHO)

Ce bulletin d'information a été mis à jour par Marie-Édith Tousignant, agr. et Roxane Babin, agr. (IQDHO). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du réseau Cultures ornementales en serre](#) ou le [secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

Tableau 1 : Fongicides homologués pour les cultures ornementales en serre 2020

Nom commercial	Matière active	Groupe de résistance	N° d'homologation	Cultures		Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications (jours)	Informations complémentaires	Type de traitement		Mode d'action			Santé et environnement			Agents pathogènes																				
				Préventif	Curatif						Contact	Systémique translaminaire	Systémique	Induction de la résistance	IRE ¹	IRS ¹	Délai de réentrée (heures) ²	Champignons																Bactéries		Autres			
																		<i>Alternaria</i> spp ³	<i>Anthraco</i> <i>Colletotrichum</i> spp ³	Blanc (oïdium) <i>Plusieurs microorganismes</i> ⁴	<i>Botrytis cinerea</i>	<i>Cercospora</i> spp	<i>Fusarium</i> spp ³	<i>Mildiou</i> <i>Peronospora</i> spp ³	<i>Phytophthora</i> spp ³	<i>Pythium</i> spp ³	<i>Rhizoctonia</i> spp ³	Rouille <i>Puccinia</i> spp ³	<i>Sclerotinia</i> spp ³	<i>Septoria</i>	Tache noire du rosier <i>Diplocarpon</i> / <i>Marssonina</i>	<i>Thielaviopsis</i>	<i>Pseudomonas</i> spp ³	<i>Xanthomonas</i> spp ³					
A15457TO	Benzovindiflupyr	7	31521	●		50-75 ml/100 L		2	7-14		●			●			25	123	12**	●			●	●															
ACROBAT 50 WP	Diméthomorphe	40	27700	●		48 g/100 L		4	7-14	Ne pas appliquer sur les fleurs coupées.	●				●		40	17	12							●													
ACTINOVATE SP	<i>Streptomyces lydicus</i>		28672		●	500 g/1 000 L	500 g/1 000 L	Non spécifié	7-14 jours ou 4-12 sem.*		●		●				1	5	1				●					●	●										
ALIETTE WDG	Fosétyl-AI	33	24458		●	2,8 kg/ha	360 g/380 L par 36 m²	3	14-30*	Ne pas mélanger en cuve avec des composés du cuivre.	●	●			●		1	78 à 157	12																				
ALIETTE WP			24564																																				
CHIPCO ALIETTE T&O			27557																																				
ASPERELLO T34 BIOCONTROL	<i>Trichoderma asperellum</i> (souche T34)		30229	●			5 g/100 L d'eau/1 000 pots de 1 L Trempage : 1 g/100 L Plantation: 10 g/1 000 pots de 1 L ou 10 g/m³ de terreau	Non spécifié	2-3 mois		●		●		● _{5,6}	1	5	4						●															
BORA HC	<i>Trichoderma harzianum</i> (souche Rifai KRL-AG2)		31103	●		7,5 g/L Trempage bulbes : 5-10 g/L***	Taux : 55-110 g/m³ de sol Dilution : 30 à 45 g/100 L d'eau	Illimité	Foliaire : 7 à 14		●				● ₅	1	5	4					●		●	●													
BORA WP	<i>Trichoderma harzianum</i> (souche Rifai KRL-AG2)		31104	●		Trempage bulbes : 5-10 g/L***	Taux : 55-110 g/m³ de sol Dilution : 30 à 45 g/100 L d'eau	Illimité	Non spécifié		●				● ₅	1	5	4					●		●	●													
BOTECTOR	<i>Aureobasidium pullulans</i> (souche DSM 14940 & DMS 14941)		31248		●	1 kg/ha dans 500 à 2 000 L/ha		Non spécifié	7	Appliquer tôt le matin ou le soir. Eau du mélange sous 25 °C.	●		●				1	5	4				●																
BW240 WP	<i>Trichoderma harzianum</i> (souche Rifai KRL-AG2) et		31989	●			30-60 g/100 L d'eau/10m² de surface de sol ou dans les pots (variable selon la dimension)	Non spécifié	8-10 semaines	Agitation constante requise.	●				● ₅	2	10	4					●		●	●	●												
	<i>Trichoderma virens</i> (souche G-41)																																						
CAPTAN 50 WP <i>Fin d'homologation mai 2021</i>	Captane	M	4559		●	2 à 2,5 kg/1 000 L*	2,5 kg/1 000 L Taux : 50-85 L/100 m² Incorporer à 7,5 à 10 cm de sol avant la plantation.	Non spécifié	Foliaire : 7-10	Ne pas appliquer avant ou après une application d'huile.	●		●				1	484	4 jours**	●																		● Fonte de semis	
CAPTAN 50 WP	Captane	M	33513		●	2 à 2,5 kg/1 000 L* (sacs hydrosolubles)	2,5 kg/1 000 L Taux : 50-85 L/100 m² Incorporer à 7,5 à 19 cm de sol avant la plantation.	1 (au sol) 6 (foliaire)	Foliaire : 7-10	Ne pas appliquer avant ou après une application d'huile.	●		●				ND	ND	12**	●			●															● Fonte de semis	
CAPTAN 80 WP <i>Fin d'homologation mai 2021</i>	Captane	M	9582		●	1,25 à 1,5 kg/1 000 L*	1,5 kg/1 000 L Taux : 50-85 L/100 m² Incorporer à 7,5 à 10 cm de sol avant la plantation.	Non spécifié	Foliaire : 7-10	Ne pas appliquer avec de l'huile, ou peu de temps avant ou après une application d'huile.	●		●				1	471	4 jours**	●																		● Fonte de semis	
COMPASS 50 WG	Trifloxystrobine	11	27527		●	7,5 à 30 g/100 L*	3,8 g/100 L	Variable selon culture	Foliaire : variable* Au sol : 21-28	Peut abîmer les pétunias, violettes et impatiens de Nouvelle-Guinée.	●	●		●			1	28	12			●	●			●	●			●									
CONFINE EXTRA	Sels monopotassiques et dipotassiques de l'acide phosphoreux	33	30648	●		1,3 L/100 L	Taux : 5-10 L/m² Dilution : 1,3 L/100 L	9	7 ou 14-28*	Ne pas mélanger en cuve avec des pesticides à base métallique.	●			●			1	5	4				●	●															
CONTANS WG	<i>Coniothyrium minitans</i> (souche CON/M/91-08)		29066		●		4 à 6 kg/ha dans assez d'eau pour bien couvrir le sol. Variable selon profondeur.			Appliquer trois mois avant les infections habituelles. Plein sol seulement.	●		●				1	5	4							●													
CUEVA	Cuivre (octanoate de)	M	31825		●	Dilution : 0,5-2 % Taux : 470-940 L/ha*		Non spécifié	5-10	Risque de phytotoxicité par temps frais et humide (moins de 18 °C).	●		●				ND	ND	4			●					●			●			●				● Tache des feuilles (<i>Corynespora casicola</i>) ● Feu bactérien (<i>Erwinia amylovora</i>) ● Brûlure corynéenne (<i>Thyrostroma carpophilum</i>).		

Nom commercial	Matière active	Groupe de résistance	N° d'homologation	Cultures		Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications (jours)	Informations complémentaires	Type de traitement		Mode d'action				Santé et environnement			Agents pathogènes																															
				Plantes ornementales en général	Espèces ornementales spécifiées sur l'étiquette						Préventif	Curatif	Contact	Systémique translaminaire	Systémique	Induction de la résistance	IRE ¹	IRS ¹	Délai de réentrée (heures) ²	Champignons													Bactéries		Autres																
																				Alternaria spp ³	Anthracnose	Colletotrichum spp ³	Blanc (oidium)	Plusieurs microorganismes ⁴	Botrytis cinerea	Cercospora spp	Fusarium spp ³	Mildiou	Peronospora spp ³	Phytophthora spp ³	Pythium spp ³	Rhizoctonia spp ³	Rouille	Puccinia spp ³		Sclerotinia spp ³	Septoria	Tache noire du rosier	Diplocarpon/Marssonina	Thielaviopsis	Pseudomonas spp ³	Xanthomonas spp ³									
SUPRA CAPTAN 80 WDG <i>Fin d'homologation mai 2021</i>	Captane	M	24613		●	Variable selon culture et maladie; voir l'étiquette.	1,25 kg/1 000 L Taux : 50-85 L/100 m ² Incorporer à 7,5 à 10 cm de sol avant la plantation.	Non spécifié	Variable*		●		●				1	336	4 jours**							●			●																						
TAEGRO	Bacillus subtilis var. amyloliquefaciens (souche FZB24)		30720		●		20 g/100 L	Non spécifié	7		●		●	5			1	5	0																																
TAEGRO 2 <i>Nouveau</i>	Bacillus subtilis var. amyloliquefaciens (souche FZB24)	44 ou S. O.	31865		●		187,5 à 375 g/935 L par ha Cyclamen : 20 g/100 L	Non spécifié	7	Taux élevé quand la pression de la maladie est élevée.	●		●				1	5	0																																
TORRENT 400 SC	Cyazofamide	21	30392	●		Volume de bouillie : 500-1 000 L/ha Dilution : 164-273 ml ou 234-468 ml/1 000 L*	117-234 ml ou 234-468 ml/1 000 L*	2 applications au sol ou 3 foliaires	Foliaire : 14 à 28* Au sol : 14 à 28	Ne pas utiliser de brumisateur ou à ultrafaible volume.	●			●				1	96	12																															
CYAZOFAMID 400SC			27984								●																																								
TRIANUM G	Trichoderma harzianum (souche T-22)		31503	●			750 g/m ³ de terreau Au repiquage : 375 g/m ³ ou 1 g/trou de plantation	Non spécifié	Non spécifié		●		●				5	ND	ND	4																															
TRIANUM P	Trichoderma harzianum (souche T-22)		31502	●			Au semis ou plantation : 1,5 g/2,5 à 5 L/m ² de zone cultivée Au repiquage : 30 g/100 L/ 1 000 plantes	Non spécifié	Répéter la demi-dose/10 semaines		●		●				5	1	5	4																															
TRUBAN 25 EC	Étridiazole	14	12222		●		Annuelles : 90-115 ml/380 L par 75 m ² Potées fleuries : 115-240 ml/380 L par 40 m ²	Non spécifié	4 à 12 semaines*	Irriguer immédiatement avec une quantité d'eau additionnelle égalant à au moins la moitié du volume utilisé lors du traitement.	●		●				25	1217	12																																
TRUBAN 30 WP	Étridiazole	14	11460		●		55-110 g/m ³ de terreau sec. Dose sur la production variable selon culture et maladie; voir l'étiquette.	Non spécifié	4 à 12 semaines*		●		●					11	510	12																															
ZEROTOL	Peroxyde d'hydrogène		29508		●	10 ml/L Bien mouiller toute la surface de la plante.	10 ml/L Saturer le substrat. Attendre 15 minutes avant d'irriguer ou de transplanter.	3 à 5*	7	Surfaces et équipements : 3,3-20 ml/L Systèmes d'irrigation : voir étiquette. Traite aussi les algues.	●	●	●				1	500	4	●																															

1. L'IRS et l'IRE sont des indices de risque pour la santé et l'environnement. Plus ces indices sont élevés et plus le risque est grand.
2. Comme publié par SAgE pesticides (diffère parfois de l'étiquette; délais recommandés par l'Institut national de santé publique du Québec).□
3. Les espèces des microorganismes peuvent varier selon les étiquettes.
4. Blanc : les microorganismes peuvent varier selon les étiquettes : Erisyphe, Microsphaera, Podosphaera et Sphaerotheca.

5. S'incorpore activement aux racines et les protège.
6. Stimulateur des défenses naturelles.

* Variable selon la culture et la maladie; voir l'étiquette.

** Délai de réentrée qui provient de l'étiquette et non de SAgE.

*** Dose recommandée par AEF Global.

S. O. : sans objet

ND : non disponible

LÉGENDE

- Homologués pour les plantes ornementales en général
- Homologués pour des cultures spécifiques, vérifier l'étiquette
- Biopesticide selon la définition de l'ARLA ou SAgE pesticides

Pour savoir s'il s'agit d'un produit autorisé en production biologique, consultez votre organisme de certification.

Tableau 2 : Insecticides, acaricides et molluscicides homologués pour les cultures ornementales de serre en 2020

Nom commercial	Matière active	Groupe de résistance	N° homologation	Cultures		Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications (jours)	Informations complémentaires	Mode d'action sur l'insecte			Mode de pénétration dans la plante			Stades sensibles au produit			Santé et environnement			Ravageurs																
				Contact	Ingestion						Inhalation	Surface	Systémique	Systémique translaminaire (local)	Oeuf	Larve	Adulte	IRE ¹	IRS ¹	Délai de réentrée (heures) ²	Aleurodes	Cochenilles	Chenilles ³	Kermès	Limaces	Mineuses	Nématodes	Mouches du rivage	Pucerons	Sciarides	Scarabées japonais	Tarsonèmes	Tétranyques	Thrips	Autres				
ACELEPRYN	Chlorantraniliprole	28	28980	●			0,56-0,88 L/ha ou 5,6 à 8,8 ml/ 100 m ²	1 dose élevée 2 doses faibles	7-14	Assurer une bonne pénétration du sol.	●	●		●			●	58	6	12																			
ALTUS	Flupyradifurone	4D	33176	●		500-1 000 ml/ha*	750-2 000 mL/ha	1 à 4*	7		●	●		●	●		●	31	29	12	●								●									● Cicadelles	
AMBUSH 50 EC <i>Fin d'homologation déc. 2021</i>	Perméthrine	3	14976		●	20 ml/100 L		Non spécifié	7		●	●		●			●	3	197	24	●						●												
APPLAUD	Buprofézine	16	32341	●		36-43 g/100 L		1	S. O.	Ne pas appliquer dans les fleurs coupées.	●	●		●			●	4	92	12**	●																		
AVID 1,9 % EC	Abamectine	6	24485	●		30 ou 60 ml/100 L*		6	7 (mineuses)	Peut endommager les chrysanthèmes Shasta et les fougères.	●	●				●		2	75	12							●							●					
BELEAF 50SG	Flonicamide	29	29796	●		0,2 ou 0,3 g/L*	300 g/ha	1 ou 2*	7*	Certaines variétés de pensées sont sensibles. Gestion de la résistance : ne pas utiliser en rotation avec le groupe 9.	●	●			●	●		6	18	12*	●							●						●		● Punaises (<i>Lygus</i> sp.)			
BEETLEGONE! <i>Nouveau</i>	<i>Bacillus thuringiensis</i> subsp. <i>galleriae</i> (souche SDS-502)	S. O.	33317	●		1,5-3 kg/100 L	12,5-19,5 kg/ha pour 400-1 000 L d'eau/ha Bassinage : 0,75-1,5 kg pour 100 L d'eau	Total maximal de 39 kg de produit/ha	7			●					●	ND	ND	4																● Scarabée asiatique des jardins ● Scarabée oriental ● Scarabée du rosier ● Hanneton commun ● Hanneton européen ● Hanneton masqué du nord ● Hanneton masqué ● Autres			
BIOCERES G WP	<i>Beauveria bassiana</i> (souche ANT-03)	S. O.	31231	●		2-4 g/L Taux : 500-1 000 L/ha		Non spécifié	8 (infestation : 3-5)	Ne pas appliquer de fongicide au moins 4 jours avant ou au moins 2 jours après l'application.	●			●				ND	5	4	●							●											
BIOPROTEC CAF	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	11	26854		●	1,6 ou 1,8 L/1 000 L*	1,6 L/1 000 L (<i>Duponchelia fovealis</i>)	Non spécifié	7	L'application doit couvrir le feuillage et le sol pour <i>Duponchelia fovealis</i> .		●		●				ND	5	4			●													● Fausse arpeuteuse du chou ● Tortrix purpurin (<i>Platynota stultana</i>) ● <i>Duponchelia fovealis</i> ● Teigne du bananier (<i>Opogona sacchari</i>)			
BOTANIGARD 22 WP	<i>Beauveria bassiana</i> (souche GHA)	S. O.	29321	●		250-500 g ou 500-1 000 g/400 L* Trempage de boutures : 125 g/100L (contre aleurodes)		Illimité	5-10 (infestation : 2-5)	Les fongicides et certains insecticides et agents mouillants peuvent tuer les spores.	●			●				ND	5	4	●							●								●			
BOTANIGARD ES	<i>Beauveria bassiana</i> (souche GHA)	S. O.	29320	●		0,5-1 L ou 2 L/400 L*		Illimité	5-10 (infestation : 2-5)	Les fongicides et certains insecticides et agents mouillants peuvent tuer les spores.	●			●				ND	5	4	●							●								●			
CITATION 75 WP	Cyromazine	17	24465	●		188 g/ha*	133 g/ha 1 sac (75 g) pour 570 L d'eau	Non spécifié	Non spécifié	Pulvériser toute surface où les fongicoles et les éphydridés peuvent se reproduire.	●			●		●		24	4	12						●		●		●									
CONFIRM 240 F	Tébufénozide	18A	24503	●		0,5 ou 1 L/ha*		4	10-14		●	●		●				59	10	12			●				●									● Légionnaires ● Ver gris ● Ver de l'épi du maïs ● Cochylys de la vigne ● Fausse-arpenteuse du chou ● Noctuelle verdoyante ● Enrouleuses			
DDVP 20% EC	Dichlorvos	1B	23915	●		6 mL/L Taux : 5 L/100 m ²		Non spécifié	Non spécifié	Effets nocifs sur Shasta daisy, Pink Champagne et mufliers.	●	●	●	●			●	1	819	48	●								●										

Nom commercial	Matière active	Groupe de résistance	N° homologation	Cultures		Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications (jours)	Informations complémentaires	Mode d'action sur l'insecte			Mode de pénétration dans la plante			Stades sensibles au produit			Santé et environnement			Ravageurs																	
				Plantes ornementales en général	Espèces ornementales spécifiées sur l'étiquette						Contact	Ingestion	Inhalation	Surface	Systémique	Systémique translaminaire (local)	Oeuf	Larve	Adulte	IRE ¹	IRS ¹	Délai de réentrée (heures) ²	Aleurodes	Cochenilles	Chenilles ³	Kermès	Limaces	Mineuses	Nématodes	Mouches du rivage	Pucerons	Sciarides	Scarabées japonais	Tarsonèmes	Tétranyques	Thrips	Autres			
DEADLINE M-Ps	Métaldéhyde	S. O.	26650	●			14-27,5 kg/ha	6	21	Produit plus efficace après un arrosage. Appliquer le soir pour de meilleurs résultats.		●		●				●	●	44	153	12					●											● Escargots		
DECIS 5 CE	Deltaméthrine	3	22478		●	35-50 ml/100 L		Non spécifié	5-7		●	●		●						●	1	22	12														●			
DELTAGARD SC			28791																																					
DIBROM	Naled	1B	7442		●	Brumisation : 6,7-13,4 ml/100 m ² Vaporisation : 9,6 ml/100 m ²		3	7		●	●		●						●	1	899	48	●	●								●			●		● Enrouleuses		
DIMILIN 25 WP	Diflubenzuron	15	13816	●			Surface : 150 g/1 000 L, taux de 5-15 L/10 m ² Bassinage : 18 g/1 000 L, taux selon le diamètre du pot, voir étiquette	4	4-8 sem.	Ne pas appliquer sur poinsettias, hibiscus, bégonias Reiger.	●	●		●		●		●		1	11	12							●		●									
DIPEL 2X DF	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	11	26508		●	625 g/1 000 L ou 125-250 g/400L ou 250 g/400 L *		Non spécifié	7	L'application doit couvrir le feuillage et la surface du sol pour <i>Duponchelia fovealis</i> .		●		●				●		ND	5	4			●												● <i>Duponchelia fovealis</i> ● Tortrix purpurin (<i>Platynota stultana</i>) ● Arpenteuse du chou			
DISTANCE	Pyriproxyfène	7C	28414	●		45 ml/100 L		2	14-28	Phytotoxicité : voir étiquette.	●	●		●		●		●	●	1	8	12	●																	
DYNO-MITE	Pyridabène	21	25229	●		142 à 284 g ou 284 à 425 g/1 000 L		2	28	Phytotoxicité pétunia (voir étiquette).	●	●		●				●	●	14	15	12	●												●					
SANMITE			25134								●	●		●	●	14	30																							
ENDEAVOR 50 WG	Pymétrozine	9B	27273	●		10-20 g/100 L		2	7	Gestion de la résistance : ne pas utiliser en rotation avec le groupe 29.	●	●			●	●		●	●	1	69	12	●										●							
ENSTAR EW	Kinoprène	7A	29661	●		Prévention : 80-128 ml/100 L Curatif : 240 ml/100 L		2	Prévention : 14 Curatif : 7	La dose forte tue les adultes.	●			●				●	●	●	1	30	12	●	●							●								
FLORAMITE SC	Bifénazate	20D	27924	●		125 ml/400 L		2	Non spécifié	Dégradation si mélangé à de l'eau alcaline. Action résiduelle de 28 jours.	●			●				●	●	●	1	24	12												●					
FORBID 240 SC	Spiromesifen	23	28590	●		30 ml/100 L		2*	10-14	Phytotoxicité : voir étiquette. Moins efficace sur les adultes.	●	●		●		●		●	●	1	97	12	●												●					
FUJIMITE	Fenpyroximate	21	32302	●		1,25-1,9 L/1 000 L ou 1,9 L/1 000 L*		Total maximal de 7,6 L produit/ha	21	Ne pas appliquer sur fleurs coupées.	●			●				●	●	●	3	280	12	●											●	●				
FENPYROXIMATE 5SC			32245																																					
FERRAMOL	Phosphate de fer	S. O.	27085	●			2,5 g par pot de 23 cm ou 1,2 à 5 g/m ² au sol	Non spécifié	Non spécifié			●		●					●	1	5	0					●										● Escargots			
GRUBGONE! G <i>Nouveau</i>	<i>Bacillus thuringiensis</i> subsp. <i>galleriae</i> (souche SDS-502)	S. O.	33319	●			13-17 g/m ² ou selon le diamètre du pot	Total maximal de 336 kg produit/ha	7	Suivre l'application par un léger arrosage.		●		●				●		ND	ND	4h										●					● Scarabée asiatique des jardins ● Scarabée oriental ● Hanneton européen ● Hanneton commun ● Autres hannetons listés			
INTERCEPT 60WP	Imidaclopride	4A Néonic.	27357	●			Variable selon grosseur du pot	1	S. O.		●	●			●			●	●	81	29	12	●								●									
KONTOS	Spirotétramate	23	29567	●		13 ml/100 L ou 13-26 ml/100 L* (pas de traitement foliaire contre pucerons)	2,5 à 10 ml/100 L de terreau*	2 1 (fleurs coupées)	14-21	Ne pas appliquer sur les conifères.		●			●			●	●	1	148	12	●	●							●				●	●	● Cochenille du fusain (<i>Unaspis euonymi</i>)			
KOPA	Sels de potassium d'acides gras	S. O.	31433	●		Foliaire : 8 L/400 L Trempage de boutures : 0,5 à 2 L/100 L d'eau (contre aleurodes)		3 applications consécutives	7-14	Phytotoxicité : voir étiquette.	●			●				●	●	1	5	4	●	●							●			●		● Acariens ● Tenthrede-limace du rosier ● Forficules				

Nom commercial	Matière active	Groupe de résistance	N° homologation	Cultures		Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications (jours)	Informations complémentaires	Mode d'action sur l'insecte			Mode de pénétration dans la plante			Stades sensibles au produit			Santé et environnement			Ravageurs														
				Plantes ornementales en général	Espèces ornementales spécifiées sur l'étiquette						Contact	Ingestion	Inhalation	Surface	Systémique	Systémique translaminaire (local)	Oeuf	Larve	Adulte	IRE ¹	IRS ¹	Délai de réentrée (heures) ²	Aleurodes	Cochenilles	Chenilles ³	Kermès	Limaces	Mineuses	Nématodes	Mouches du rivage	Pucerons	Sciarides	Scarabées japonais	Tarsonèmes	Tétranyques	Thrips	Autres
LANDSCAPE OIL	Huile minérale (insecticide)	S. O.	28124	●		20 ml/L Trempage boutures : 2,5 à 5 ml/L* (contre thrips et aleurodes)		Foliaire : au besoin Trempage : 1	Non spécifié	Voir les précautions pour les plantes sensibles sur l'étiquette.	●			●			●	●	●	16	115	12	●	●		●								●	●		
MALATHION 85 E	Malathion	1B	8372		●	7,5 ml dans assez d'eau/100 m²		4	10	Date de péremption de 28 mois.	●	●	●	●				●	●	1	88	48**	●	●								●			●	●	
MET52 (granulaire) Non disponible	Metarhizium anisopliae (souche F52)	S. O.	29147	●			500-1 500 g/m³ de terre ou 1 500 g/m³ de terre* avant ou pendant la plantation	1	S. O.	Maintenir le sol humide. Ne pas appliquer de fongicides au sol.	●			●				●	●	ND	ND	4												●	● Charançon noir de la vigne ● Charançon de la racine du fraisier		
MET52 EC Nouveau	Metarhizium anisopliae (souche F52)	S. O.	30829		●	0,5 à 5 L/1 000 L		Non spécifié	5-10	Dose forte lorsque la pression des parasites est élevée. Ne pas appliquer sur les conifères.	●			●				●	●	1	ND	0**	●									●		●	●		
NEUDOSAN	Sel de potassium d'acide gras	S. O.	27886	●		Foliaire : 8 L/400 L Trempage de boutures : 0,5 à 2 L/100 L d'eau (contre aleurodes)		3 applications consécutives	7-14	Phytotoxicité : voir étiquette.	●			●				●	●	1	5	4	●	●									●		● Acariens ● Tenthrede-limaces de rosier ● Forficules		
NOFLY WP	Paecilomyces fumosoroseus (souche FE 9901)	S. O.	30091	●		2-3 g/L Volume de bouillie : 2 000-3 000 L/ha		Non spécifié	5-15		●			●			●	●	●	1	5	4	●											●			
OPAL	Sel de potassium d'acide gras	S. O.	28146	●		8 L/400 L		3 applications consécutives	7-14	Phytotoxicité : voir étiquette.	●			●				●	●	1	5	4	●	●								●		● Acariens ● Tenthrede-limaces de rosier ● Forficules			
ORTHENE 75 SP	Acéphate	1B	14225		●	849 g/1 000 L ou 1 749 g/1 000 L*		1 à 2	7-10	Doses de l'étiquette en grammes de matière active (et non en grammes de produit).	●	●		●				●	●	1	96	12 ou 24**	●	●	●							●		● Noctuelles ● Légiionnaires ● Tortrix purpurin ● Cécidomyie du rosier ● Lécanies ● Pylles ● Cicadelle de la pomme de terre ● Autres (voir étiquette)			
PERM-UP	Perméthrine	3	28877		●	26 ml/100 L		Non spécifié	7		●	●		●					●	1	197	12	●												● Mineuse du chrysanthème		
POUNCE 384 EC	Perméthrine	3	16688		●	26 ml/100 L		Non spécifié	7		●	●		●				●	●	1	197	12	●												● Mineuse du chrysanthème ● Duponchelia fovealis		
PYLON	Chlorfenapyr	13	30666	●		Variable selon ravageur*		3	5 ou 7-14*	Ne pas utiliser sur fleurs coupées. Phytotoxicité : voir étiquette. Pas efficace sur adultes de thrips.	●	●		●		●		●	●	65	520	12				●								● Fausse-arpenteuse du chou ● Arpenteuse du soya ● Nématodes des feuilles			
SAFER'S SAVON INSECTICIDE	Sels de potassium d'acides gras	S. O.	14669	●		1 ou 2 %*		Non spécifié	Variable selon ravageur*		●			●				●	●	1	5	4	●	●							●		● Coccus ● Larves de la mouche à scie ● Perce-oreilles				
SAFER'S SLUG & SNAIL BAIT II	EDTA de sodium et de fer (III)	S. O.	28774	●			2 g/m² ou 1 g/10 pots de 23 cm de diamètre	Non spécifié	14	Ne pas mettre en pile.				●				●	●	1	63	S. O.					●								● Escargots		
SHUTTLE 15 SC	Acéquinocyl	20B	28640	●		0,21-0,46 L/500 L ou 0,21 L/500 L*		2	Non spécifié	Phytotoxicité voir étiquette.	●	●		●				●	●	18	1	12											●				
SLUGGO PROFESSIONNAL	Phosphate de fer	S. O.	30025	●			2,5 g par pot de 23 cm ou 1,2 à 5 g/m² au sol	Non spécifié	14 jours ou moins si toutes les granules sont consommées.			●							●	1	5	0					●								● Escargots		
SUCCESS 480 SC	Spinosad	5	26835	●		50 ml/1 000 L		3	7-10		●	●				●	●	●	2	5	12													●			
SUFFOIL X	Huile minérale (insecticide)	S. O.	33099	●		10-20 L/ 1 000 L* Trempage des boutures : 1 à 5 ml/1 L* (contre thrips et aleurodes)		Foliaire : au besoin Trempage : 1	Non spécifié	Incompatible à certains pesticides et fertilisants foliaires. Voir étiquette.	●			●				●	●	16	115	12	●	●								●		●	●		

